

LETTRE D'INFORMATION  
3<sup>ème</sup> trimestre 2023



## Annonces

### Arme

- **Juxtaposé cal 410 magnum** mis en vente par M Rouché ancien cofondateur de l'AC3G. Cette arme est visible à l'armurerie CHASS'EVASION de Saint Christol lès Alès

### Divers

- **Paire de jumelles ZEISS modèle TERRA 10X42.** Comme neuves dans la boîte d'origine, motif de vente achat jumelles avec télémètre. Si intéressé contacter J L Vaile



## Sommaire

- Le mot du Président page 3
- Bulletin d'adhésion page 4
- Vie de l'association page 5
- BGG 2023 page 6
- Pré-inscription BGG page 8
- Perfectionnement tir page 9
- Rappel sur le SDGC du GARD page 11
- Compte SIA page 13
- Le projet de tir virtuel page 15
- Le projet loto page 16
- Les potins du fourneau page 17

## Agenda

- Dimanche 27 aout 2023 : Réunion régionale ANCGG à Calvisson.
- Le 31 décembre 2023 : Dernier jour pour la création du compte SIA



ASSOCIATION A BUT NON  
LUCRATIF REGIE PAR LOI 1901

Correspondance :  
AC3G C/O Mr VAILLE Jean Louis  
22 rue Péréguis  
30420 CALVISSON

Tél. : 06 03 04 23 16

E-mail : 30420jlvaille@gmail.com

Site internet :  
[www.ancgg.org/ad30](http://www.ancgg.org/ad30)

**Le contenu de cette  
publication ne peut être  
reproduit sans  
l'autorisation de l'AC3G.  
Les opinions émises  
n'engagent que leurs  
auteurs.**

**Rejoignez-nous  
sur Facebook !**

## Le mot du Président

Le troisième trimestre est traditionnellement le plus calme pour notre association. En effet le BGG ainsi que notre Assemblée Générale ont eu lieu, et chacun aspire à partir en vacances en famille avant l'ouverture générale. Pour certains, amateur de chasse à l'approche, ils n'hésiteront pas à parcourir la France à la recherche du Capreolus de leurs rêves !

Mais pour autant, même si l'association tourne au ralenti, plusieurs projets occupent les membres du Conseil d'administration.

Cette année nous avons enfin pu participer à une belle manifestation dans le domaine de la chasse, ce fut un très beau week-end mais qui malheureusement appelle quelques remarques.

Vous le savez tous nous sommes une association de bénévoles c'est un plus, mais malheureusement c'est aussi notre faiblesse. En effet je constate qu'il est de plus en plus difficile de connaître le ressenti de nos adhérents. Je ne parle pas d'investissement personnel, je parle de retour d'informations suites aux différentes communications qui vous sont transmises tout au long de l'année.

Les exemples sont nombreux :

- Participation à l'Assemblée Générale, la moitié n'ont pas répondu : pas de procuration, pas de retour...
- Organisation du challenge sanglier courant : idem plus de la moitié n'ont pas fait savoir s'ils seraient présents ou non...
- Lors du dernier bulletin je vous ai tous tenu informés des projets de l'association qui sont d'importance, à ce jour rares sont les retours que j'ai eu sur ces orientations.

Je peux tout à fait comprendre que les occupations professionnelles, familiales ou personnelles s'interposent avec les propositions qui vous sont faites, ce que je conçois moins c'est l'absence de retour d'information de la part d'un certain nombre d'entre vous.

Concernant l'investissement personnel nécessaire au fonctionnement de toute association, fort heureusement nous pouvons compter sur quelques bénévoles pour les manifestations qui ont eu lieu et qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur participation et le travail accompli.

Dans les mois à venir nous envisagerons la réalisation de projets qui nous concernent tous et sans une forte implication, la mise en œuvre ne pourra avoir lieu. Dans ces conditions il est fondamental que la petite équipe que nous représentons puisse s'appuyer sur tous, chacun en fonction de ses possibilités.

Pour terminer vous remarquerez que la présentation du bulletin change à partir de ce numéro. Cette nouvelle présentation représente un travail conséquent, mais il me paraissait nécessaire que notre association se dote d'un nouvel outil de communication que j'espère plus performant.

En attendant je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et je compte sur vous tous pour que notre association s'investisse dans les futurs projets.

Jean Louis Vaillé  
Président de l'AC3G



## DEMANDE D'ADHESION A L'AC3G

### Document à retourner :

- Par courrier : C/O AMORY Herve- 18 rue des châtaigniers 30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES
- Par mail scanné : [herve.amory@gmail.com](mailto:herve.amory@gmail.com)

Je soussigné,

NOM (en majuscule) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserves à la charte des chasseurs de Grand Gibier, ainsi qu'au règlement intérieur de l'association dont j'ai pris connaissance (ces documents sont accessibles sur le site de l'association .....)

Date :

Signature :

### Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'AC3G)

- Montant de l'adhésion standard : 26 euros
- Montant de l'adhésion pour les candidats au BGG pour la 1<sup>ère</sup> fois : 15 euros
- Abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 35 euros

**IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE**  
[www.ancgg.org/AD30](http://www.ancgg.org/AD30)

**L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration de l'association**

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Adhésion en ligne.

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association ([www.ancgg.org/ad30](http://www.ancgg.org/ad30)). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé. De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en complément avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Pour rappel, depuis cette année les cartes de membres sont dématérialisées et en cas de non-réception merci de revenir vers le trésorier pour envoi d'une copie.

### Assemblée Générale

Le dimanche 4 juin s'est tenu notre assemblée générale, à l'Ecole de Chasse. Le quorum ayant été atteint (difficilement) nous avons pu présenter l'ensemble des projets et en débattre.

Tous les projets présentés ont été accueillis avec attention et ont été acceptés de principe. Reste maintenant à finaliser leurs réalisations ce qui sera le travail des mois à venir.

### Représentation de notre association

Actuellement notre association participe pleinement aux opérations de comptage sur le mouflon et sur le cerf, comptages organisés par la FDC 30.

Mais elle n'est pas directement impliquée dans la commission Grand gibier ou dans les sous commissions de la FDC 30. L'objectif est qu'à terme cette situation change, une demande au Président Bagnol sera faite en ce sens.

### Changement de logiciel de l'ANCGG

Ce sujet a déjà été évoqué, mais cette fois ci je pense que c'est « la bonne », le logiciel de l'ANCGG va changer au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Si le dossier a trainé en longueur les causes sont multiples mais sachez qu'en ce qui concerne notre association la mise en œuvre de sa présentation et son contenu sont opérationnel et à jour.

Pour ce faire vous irez sur le site de l'ANCGG (la nouvelle adresse vous sera communiquée lors de l'ouverture du site), choisissez le département qui vous intéresse, le Gard, et vous accèderez au menu. Les codes d'accès et mots de passe vous seront communiqués lors de la mise en service.

### Organisation d'un loto en fin d'année

Vous le savez les ressources financières de notre Association sont limitées. Aussi le loto est un moyen d'avoir une source de revenu complémentaire. Deux possibilités s'offrent à nous, soit organiser nous même la manifestation, ce qui demande des ressources en intervenants et un investissement

financier pour les lots. Soit la « location » du nom de l'association à un organisateur de loto, retour financier moins important mais plus facile à organiser.

JLV

## LE BREVET GRAND GIBIER 2023

Cette session 2023 à rassembler 9 candidats pour 10 brevets présentés.

Il s'est composé de la façon suivante :

- 2 candidats pour la médaille d'or pour le brevet tir
- 2 nouveaux candidats pour le brevet tir
- 3 candidats présentant à nouveau l'épreuve théorique pour le brevet tir
- 1 candidat déjà breveté présentant l'épreuve pratique arc
- 1 candidat déjà breveté présentant l'épreuve pratique arc et vènerie.

L'épreuve fut présidée comme à l'accoutumée par Jean Claude Tolphin Président de l'association de la Lozère. L'épreuve a eu lieu à l'Ecole de Chasse de la Fédération des Chasseurs du Gard. L'épreuve théorique s'est déroulée le matin et les épreuves pratiques eurent lieu l'après-midi pendant que le jury corrigeait les copies.



Les résultats sont les suivants :

- Pour les candidats se présentant pour la médaille d'or au tir : 1 médaille OR
- Pour les nouveaux candidats : 1 médaille d'argent
- Pour les candidats représentant l'épreuve théorique : Pas de reçus
- Pour les candidats présentant l'épreuve pratique arc : 2 médailles OR
- Pour le candidat présentant l'épreuve vènerie : 1 médaille OR

Analyse de ces résultats :

Premier point, il est toujours aussi difficile de recruter des candidats pour le BGG, malgré l'information faite dans le Bulletin de la FDC 30, et le recrutement avec les membres de l'association. Les promesses de participations ne sont pas toujours suivies des faits, ainsi le nombre de candidats arrive péniblement à 10.

Second point, la réussite n'est pas au rendez-vous comme nous pourrions l'espérer.

Que faire pour améliorer ces constats ?

Pour le recrutement, l'organisation du salon de la chasse a permis cette année de récupérer 17 préinscriptions au BGG. Il va falloir faire en sorte que 1/3 au moins des intentions se réalisent, pour ce faire courant octobre tous seront recontactés. Pour 2024 le salon de la chasse se tiendra à Saint Gilles, charge à nous de récupérer un maximum de pré-inscription au BGG à cette occasion.

Pour l'amélioration des résultats, c'est bien évidemment fonction du travail effectif de chacun. Mais nous devons également réfléchir sur la manière de les accompagner dans cette formation. La formation exclusivement en présentiel, si elle permet un accompagnement et un échange lors de chaque formation, elle n'est malheureusement pas envisageable à ce jour car le nombre de formateurs est insuffisant.

De plus la formation en distanciel a aussi un intérêt.

Reste deux pistes pour améliorer notre accompagnement :

- Passer le nombre de formations en présentiel à une par mois soit 4 au lieu de 3
- Mettre les formations en ligne au fur et à mesure et les accompagner d'un questionnaire de contrôle des connaissances transmis à la fin de chaque formation.

Donc nous allons devoir préparer ces contrôles de connaissance lors du dernier trimestre

JLV





## BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AU BGG

### Document à retourner :

- Par mail scanné : [herve.amory@gmail.com](mailto:herve.amory@gmail.com); [30420jlvaille@gmail.com](mailto:30420jlvaille@gmail.com)

NOM (en majuscule), Prénom :

Date de naissance : :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Etes-vous titulaire du permis de chasser ?

OUI : Depuis quand : NON : Désirez-vous le passer :

Passez vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ? OUI NON

Option(s) choisie(s) : TIR ARC VENERIE

Activités cynégétiques particulières :

ONF ONCFS Garde particulier agréé

Technicien FDC Administrateur FDC Lieutenant Louvèterie

Conducteur de chien de sang agréé :

## PERFECTIONNEMENT TIR

Vous le savez le perfectionnement au tir est un axe important pour notre association. Les motifs sont nombreux :

- Amélioration de la sécurité avec une manipulation plus sûre des armes
- Performance au tir meilleure que ce soit sur cible fixe ou mobile, gage de tirs plus précis
- Apprentissage du réglage des optiques pour une précision accrue
- Possibilité de réglage à 100 m et 200 m pour ceux qui pratiquent l'approche.
- Entraînement au sanglier courant durant l'inter saison

Pour cela 3 personnes ont suivi le stage de l'ANCGG à savoir David PAGES, Pierre Paul HERAIL et Jean Louis VAILLE.

Cette formation est organisée régulièrement par l'ANCGG et elle se déroule sur un stand de tir durant un week-end.

**Il serait nécessaire pour notre association de pouvoir compter rapidement sur 1 ou 2 formateurs supplémentaires.**



Depuis le début de l'année, l'association a assuré le stage sécurité pour les nouveaux candidats au brevet. Nous envisageons d'augmenter le nombre de ces stages, mais cela nécessite un accord de la FDC 30 pour pouvoir disposer du stand de tir des dimanches supplémentaires.

L'ANCGG va mettre en œuvre la formation de référents tirs sur cible mobile ce qui serait un plus dont nous ferions profiter nos adhérents. Toute fois cette formation ne pourra être suivie que si la formation de référent tir sur cible fixe a été actée. **Si vous êtes intéressés merci de nous le faire savoir pour organisation en 2024.**

En attendant notre challenge annuel à Saint Bres a été très apprécié et nous avons même accueilli quelques participants extérieurs.

Cette année encore, nous avons pu faire bénéficier à un certain nombre d'entre vous, la possibilité de participer à un réglage de carabine pour des tirs en prévision de chasse à l'approche, suivi d'un entraînement au tir sur des cibles à 100 et 200 mètres. Nous espérons pouvoir renouveler cet après-midi d'entraînement au stand de Langlade l'année prochaine.

JLV



## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE... QUES A QUO ?**

### **Rappel du cadre juridique du SDGC :**

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été instauré par la loi chasse du 3 juillet 2000. Les textes évoluèrent par la suite en particulier lors de la petite loi chasse le 30 juillet 2003, la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 et celle du 31 décembre 2008 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse.

Ainsi, le législateur est venu donner les moyens aux Fédérations de chasseurs de se doter d'un outil de gestion supplémentaire destiné à servir l'amélioration de l'activité cynégétique dans les départements, la pratique de la chasse, la gestion des espèces, la sécurité, la restauration des habitats naturels.

**Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est mis en place dans chaque département.** Ce schéma est établi **pour une période de six ans, renouvelable.** Il est élaboré par la Fédération Départementale ou Interdépartementale des Chasseurs, en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L111-2-1 du Code rural et de la pêche maritime du Code de l'Environnement.

Il est approuvé, après avis de la Commission Départementale compétente en matière de Chasse ou de Faune Sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article L420-1 et les dispositions de l'article L425-4 (Art. L425-1).

**Parmi les dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique figurent obligatoirement :**

**1° Les plans de chasse et les plans de gestion ;**

**2° Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;**

**3° Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse** telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des Prélèvements Maximum Autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L425-5, à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;

**4° Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;**

**5° Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique** (Art. L425-2).

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département (Art. L425-3) se situant dans un espace ouvert ou clos. La réglementation de la chasse dans le cœur du Parc National des Cévennes est soumise à un régime particulier conformément au règlement R331-4-1, notamment encadrée dans le cœur par l'article 9 du décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc National des Cévennes aux dispositions du Code de l'Environnement issues de la loi n°2009-1677 du 14 avril 2006, par la Charte du Parc ainsi que par les délibérations du Conseil d'Administration de l'établissement public.

Ainsi, les mesures réglementaires figurant au présent schéma ne peuvent être rendues opposables aux chasseurs exerçant dans le cœur que conformément aux dispositions évoquées ci-dessus. L'article 9 du décret n°2009-1677 du 20 décembre 2009 entièrement consacré à la chasse, est annexé au présent schéma

accompagné d'une carte ainsi que de la liste exhaustive des communes concernées par le classement en cœur (Annexes 3 et 4).

Les infractions aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sont punies des amendes prévues par les contraventions de la première à la quatrième classe selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État (Art. L425-3-1).

L'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Gard, comme toutes les associations spécialisées du département, a été sollicité pour donner son avis sur les mesures présentées par le document.

Ce document cadre permet d'améliorer l'activité cynégétique dans notre département, notons d'ailleurs que notre SDGC a été montré en exemple lors de l'enquête sénatoriale sur la « sécurisation de la chasse ».

Rappelons aussi qu'il est opposable à toutes les structures cynégétiques du département et à tous les chasseurs Gardois.

Pour consulter ce document vous pouvez cliquer sur :

[https://www.fdc30.fr/pdf/reglementation/document34\\_1.pdf](https://www.fdc30.fr/pdf/reglementation/document34_1.pdf)

NP



## LE POINT SUR LE SIA

Le SIA ou système d'information sur les armes est un système d'information dans lequel chaque chasseur (ou tireur) doit créer un compte détenteur personnel.

### Le compte détenteur

Comme son nom l'indique il a pour objectif d'identifier le détenteur d'armes, au terme de la création de votre compte, un numéro d'identifiant vous sera attribué. Pour vous connecter à votre compte rentrez votre identifiant puis choisissez un mot de passe, votre numéro SIA vous sera alors communiqué. Celui-ci vous sera nécessaire pour tout achat d'arme chez un armurier ou à un particulier.

Pour le créer il est nécessaire de disposer :

- d'une pièce d'identité (CNI/Passeport/titre de séjour) en cours de validité, et
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tous ces documents doivent être numérisés pour pouvoir être importés dans le formulaire de création.

**Il n'est pas possible de créer un compte dans le SIA sans adresse mail fonctionnelle.**

- ▶ Pour les chasseurs : de son permis de chasser, le cas échéant de sa validation active du permis de chasser
- ▶ pour le tireur : sa licence FFTir, son certificat médical.

Attention si vous créez un compte détenteurs à titre personnel, si vous être président de club, vous devrez créer un deuxième compte distinct, un pour vos armes personnelles et un pour les armes du club. Pour cela, il faudra deux adresses mails différentes.

Attention si vous êtes à la fois chasseur, tireur sportif, collectionneur...vous ne devez créer qu'un seul compte détenteur, toutes vos armes seront répertoriées dans ce compte.

**Pour rappel, la date limite de création du compte SIA est actuellement fixée au 31 décembre 2023. Passé ce délai vous serez en infraction.**

Une fois votre compte créé, vous disposerez dans celui-ci d'un râtelier virtuel dans lequel vos armes seront enregistrées. Vous disposez d'un **délai de 6 mois** après la création de votre compte **pour enregistrer vos armes.**

Vos armes seront soit :

- Soit directement basculées dans votre râtelier sur la base des informations connues des services administratifs. Il vous appartiendra alors de vérifier cette liste et de valider les armes qui sont bien en votre possession.
- Dans le cas ou une ou plusieurs armes ne figurent pas dans votre râtelier, vous devrez les enregistrer directement à partir du fichier national d'identification des armes.
- Si des armes sont rattachées à votre râtelier virtuel, mais ne sont plus en votre possession, il vous appartiendra de le signaler justificatif à l'appui.

**A RETENIR DATE BUTOIR CREATION COMPTE DETENTEUR : 31/12/2023**

JLV

## GAIM HUNTING ou LE PROJET DE TIR VIRTUEL

La société GAIM commercialise un appareil de tir virtuel qui permet au chasseur de s'entraîner et de perfectionner sa prise de visée sur cible fixe ou mobile et cela en vision panoramique.

Le système se compose des éléments suivants :

- 1 GAIM WOODEN RIFLE STOCK soit une carcasse bois de carabine.
- 1 déclencheur génération 2 qui correspond au système de détente en lien avec le casque.
- 1 support pour contrôleur manuel Quest 2 qui permet de fixer le contrôleur en bout de carabine.
- 1 pack logiciel
  - o Module chasse sanglier, cerf, gibier d'eau
  - o Analyseur de tir

L'ensemble commercialisé par la société GAIM coûte 550 euros

A cela il faut rajouter un casque à vision panoramique 3D commercialisé par la société OCULUS.

Le casque est un casque META QUEST 2, comprenant le casque en lui-même et le contrôleur que l'on fixe au bout de l'arme. Prix de l'ensemble 350 euros.

**Soit un budget total de 900 euros**

Démonstration accessible sur : <https://www.gaim.com/fr/produits/hunting>

Et sur [https://www.youtube.com/watch?v=3QMd\\_EOFxE0](https://www.youtube.com/watch?v=3QMd_EOFxE0)

**La question qui se pose est de savoir si on envisage cet achat ?**

Sur le plan financier cet achat est possible. Il amputera notre capital d'environ 30% mais si on prévoit une participation financière lors des présentations cela contribuera au remboursement de l'investissement. Un amortissement sur 3 ans maximum est possible.

Utilisation de ce matériel :

- Dans un premier temps il sera destiné aux adhérents de l'association. Dans le cadre d'un perfectionnement au tir, mais également dans le cadre de la préparation du brevet et de la préparation des formateurs ultérieurs.

- Dans un second temps ce matériel sera utilisé lors des salons de chasse. Une participation financière de 5 euros pourrait être envisagée, cela sera à définir ultérieurement.
- Dans un troisième temps il paraît nécessaire d'utiliser ce produit à but de formation au sein des associations de chasse du département. L'intérêt est triple, proposer une possibilité de perfectionnement au tir facile et sur place, valoriser l'association, et enfin amortir l'investissement par une participation globale ou individuelle à fixer. Une mise à disposition auprès de la FDC30 sera à débattre, mais elle ne peut se concevoir que sous la responsabilité de quelqu'un de l'association.

Pour autant ce matériel est par définition technique, donc une appropriation est nécessaire avant de pouvoir l'utiliser dans un cadre de formation. D'autre part il est fragile et ne peut être laissé entre toutes les mains sans contrôle.

Donc il est impératif, pour que le projet soit réalisable, qu'un certain nombre d'entre vous s'impliquent dans son fonctionnement et puissent, assurer ponctuellement les formations prévues. L'idéal serait une répartition géographique des formateurs afin de limiter les déplacements de tous. Pour commencer 3 personnes qui s'impliquent dans ce projet serait raisonnable et suffisant.

Pour débiter nous envisageons au minimum 6 formations par an soit 1 par mois de janvier à fin juin.

Une communication sera faite par le biais du bulletin de la FDC 30, mais chaque membre de l'association devra également assurer la promotion de cet investissement auprès de ses relations et connaissances. A noter que ce produit n'est pas réservé au tireur de grand gibier, mais que des modules concernent également les chasseurs de petit gibier et les candidats au permis de chasser. Donc le public concerné est beaucoup plus large et tout un chacun peut y participer.

Enfin pour terminer, nous pourrions envisager à la fin de l'année 2024, un article dans grande faune sur le retour d'expérience à partir de cet achat.

Nous sommes convaincus Nicolas et moi que cet investissement sera positif et valorisant pour l'association c'est pourquoi il sera présenté au Conseil d'Administration de septembre.

JLV

## LOTO FIN D'ANNEE

Comme je l'ai déjà évoqué lors de bulletins précédents nous avons le projet d'organiser un loto en fin d'année ceci afin de renflouer la caisse de l'association.

Pour cela deux solutions s'offrent à nous :

- soit organiser nous-même cette manifestation
- soit demander à un organisateur de s'en occuper.

**Solution 1 :** Cette solution est certainement la plus lucrative, car elle permet à l'association de faire des bénéfices sur la buvette et les sandwiches, mais à contrario elle est la plus contraignante.

En effet il faut :

- trouver la salle d'accueil
- Louer des cartons et un animateur pour la soirée
- Prévoir une sono
- Acheter les lots ou se les procurer en avance (investissement conséquent)
- Organiser la buvette et acheter boissons, nourriture...

Tout ceci demande l'investissement de plusieurs personnes durant les mois de préparation. Je suis loin d'être persuadé que nous ayons les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre cette organisation, d'autant plus que la saison de la chasse battra son plein.

Le bénéfice que nous pourrions en retirer reste aléatoire car dépendant de la fréquentation.

**Solution 2 :**

Passer par un organisateur qui se charge de l'organisation et la mise en œuvre des manifestations.

En fait nous « louons » le nom de notre association, à un organisateur qui de ce fait peut organiser le loto, puisque seules les associations sont habilitées à organiser ces manifestations. En contrepartie nous touchons une rétribution en fin de contrat. La rétribution est un pourcentage du CA réalisé. Plusieurs soirées sont prévues en général 3 ou 4.

Seule obligation, que des membres de l'association soient présents lors des différents lotos.

Je pense que la solution 2 serait plus réaliste, du moins pour un début, même si financièrement elle est moins rémunératrice. Elle sera présentée également au CA de septembre.

JLV

## LES POTINS DU FOURNEAU : ENCHAUD DE SANGLIER

L'enchaud est une vieille recette Périgourdine préparée avec de la viande de porc. Celle-ci est rôtie, agrémentée de thym et d'ail, puis confite dans la graisse d'oie ou de canard.

Ce plat se déguste préférentiellement froid avec quelques cornichons ou agrémenté d'une salade verte. Il peut également se consommer chaud avec des petits pois ou des haricots vert.

Vous pouvez appliquer cette recette avec du sanglier. Pour cela prendre une longe de sanglier, ou éventuellement la selle.

### Ingrédients :

- Sanglier : Filet ou longe 1,5 kg
- Graisse d'oie ou de canard 2 pots de 500g
- 2 gousses d'ail
- 1 Bouquet de thym
- Vin blanc 20 cl
- Gros sel : 1 c à café
- Sel
- Poivre

### Préparation

Salez et poivrez généreusement le filet de sanglier. Piquez la viande d'ail émincé et émiettez le thym et saupoudrez le filet.

Ficelez le filet avec de la ficelle de cuisine ; puis parsemez de gros sel. Filmez le plat avec du film alimentaire et placez au réfrigérateur pendant 48 heures.

### Cuisson :

Sortir le sanglier du frigo. Prendre une cocotte en fonte allant au four, y faire fondre sur le feu un peu de graisse d'oie ou de canard, y rajouter le vin blanc et faire dorer la viande sur toutes ses faces.

Retirer du feu, rajouter de la graisse d'oie ou de canard jusqu'à mi-hauteur de la viande, mettre le couvercle et enfourner le tout pendant 2h 30 à 180°C. Retourner la pièce de viande régulièrement.

Après cuisson mettre le filet dans une terrine couvrir avec la graisse de cuisson et conserver au frigo 15 jours.

Vous pouvez aussi la mettre en bocal, couvrir la viande avec la graisse d'oie ou de canard, Romarin et Laurier et stériliser à 100°C pendant 1 heure.